



VOTEZ SNTRS-CGT POUR PORTER HAUT ET FORT VOS REVENDICATIONS

Constantina (Dina) BACALEXI, Ingénieure de Recherche, Villejuif
Patrick BOUMIER, Directeur de Recherche, Orsay
Amélie HUGOT, Ingénieure d'Etudes, Lyon
Grégoire NADIN, Chargé de Recherche, Paris
Sandra LECAT, Chargée de Recherche, Illkirch
Bruno GUIBERT, Ingénieur d'Etudes, Toulouse

Le personnel du CNRS est invité à élire ses six représentant·e·s au Conseil d'administration. Seule instance décisionnelle de l'établissement, le Conseil d'administration vote le budget, décide de la stratégie de recherche et permet d'interpeller les représentant·e·s des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que des Finances publiques.

La parole des élu·e·s SNTRS-CGT est importante pour faire entendre votre voix.

En choisissant le SNTRS-CGT, vous optez pour promouvoir et défendre avec détermination le personnel et l'organisme dans son rôle central pour le développement de la recherche publique. Cela est de la plus haute importance à l'heure où le pouvoir politique veut gérer le CNRS comme une entreprise et s'attaque au statut de fonctionnaire.

Voter et faire voter SNTRS-CGT pour le Conseil d'administration du CNRS, c'est :

- **Combattre tous les reculs inacceptables sur notre statut, notre carrière, nos salaires, nos conditions de travail ;**
- **Combattre le fléau de la précarité, promouvoir l'emploi scientifique stable et le statut de fonctionnaire ;**
- **Défendre le CNRS, organisme de recherche pluridisciplinaire et national, qui doit élaborer sa propre politique de recherche ;**
- **Défendre la liberté de chercher et les libertés académiques, dont la principale garantie est un financement public pérenne selon les besoins et non selon les performances ;**
- **Compter sur des élu·e·s combati·f·ve·s et revendicati·f·ve·s qui interpellent direction et ministères les obligeant à rendre des comptes.**

La recherche publique doit être au service de la connaissance et du développement de la société.

Pour cela, elle doit déterminer ses thématiques en toute liberté. Cette liberté repose sur les financements récurrents et des emplois stables, à l'inverse de ce qui s'est fait ces dernières années.

La crise Covid a démontré, une fois de plus, la nécessité d'une

Le SNTRS-CGT défend une vision ambitieuse de la recherche et du CNRS comme opérateur national.

Depuis une vingtaine d'années, le paysage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se transforme avec une territorialisation autour de grands pôles (politique

recherche de long terme, financée essentiellement par des crédits récurrents. Bruno Canard, directeur de recherche au CNRS et spécialiste des coronavirus, a ainsi expliqué au début de la crise comment ses candidatures aux appels à projet avaient été systématiquement rejetées et comment les recherches en virologie avaient été abandonnées en France car jugées pas assez porteuses.

de site), aggravant les inégalités territoriales et asservissant la recherche au profit des entreprises. Elle dévitalise les organismes publics de recherche, visant à terme leur transformation en simples pourvoyeurs de personnel compétent et qualifié, ou en simples « outils » pour la recherche.

Le SNTRS-CGT lutte contre ces restructurations dépourvues de



projet scientifique réel, et dont le personnel paie souvent le prix fort : réorientations thématiques, mobilités géographiques, destruction des collectifs de travail.

La CGT porte des revendications de revalorisation salariale.

Le SNTRS-CGT revendique la refonte complète des grilles en raison d'une incohérence importante qui subsiste sur l'ensemble des corps. Il s'oppose rigoureusement à la politique du CNRS qui utilise les nouveaux régimes indemnitaires, le RIFSEEP pour les personnels techniques et maintenant le RIPEC pour les chercheurs, comme outil de pilotage pour favoriser davantage la recherche appliquée, individualiser les salaires et mettre le personnel en concurrence.

En direct du Conseil d'administration ou Comment le CNRS, sur injonction du gouvernement, contribue à enrichir une société financière pour renflouer le Généthon

Les faits :

Le 29 avril, le CA a été convoqué, en séance extraordinaire, pour permettre au CNRS de donner mandat à Généthon afin de monétiser auprès d'une société financière les redevances d'un brevet commun déposé en 2007.

Tous les syndicats, à l'exception de la CFDT, ont voté contre la monétisation de cette licence. La CFDT s'est abstenue en expliquant en séance faire confiance à la direction du CNRS, mais ne pouvant voter « pour » de par son incapacité à maîtriser le dossier.

Décryptage :

Le CNRS et Généthon possèdent ensemble un brevet valant de l'or :

Copropriétaires à part égale du brevet, ils ont conclu un accord donnant à Généthon la pleine gestion de celui-ci. Généthon a conclu une licence d'exploitation avec la start-up AveXis, rachetée par Novartis en 2018. Novartis a développé un produit de thérapie génique, le Zolgensma®, permettant de produire la protéine SMN manquante dans l'atrophie spinale musculaire, maladie génétique rare et principale cause génétique de décès chez les enfants de moins de 2 ans.

En 2019, le médicament a reçu une autorisation de mise sur le marché aux USA, puis en 2020 au Japon et en Europe. Les premières ventes sur le marché américain du Zolgensma®, ont permis à Généthon de percevoir 15.5 M€ dont 6 M€ revenant au CNRS. L'opération financière décrite ici

ne porte pas sur l'exploitation de la licence aux USA.

Généthon en difficultés financières, l'État appelle le CNRS à la rescousse :

En 2020, une rentrée insuffisante de dons à cause de la crise sanitaire met Généthon en difficulté. Pour en sortir, il veut conclure une opération avec la société financière *Sixth Street* visant à échanger le produit de redevances futures issues de la commercialisation du Zolgensma® contre le versement d'une somme forfaitaire de 44.6 M€ dont la moitié reviendrait au CNRS.

En contrepartie, *Sixth Street* obtiendra les bénéfices liés à la licence jusqu'à ce qu'elle tombe dans le domaine public.



Le CNRS n'a jamais été demandeur mais il devait prétendument aider Généthon à boucler son budget. Alors que l'État s'est engagé à dépenser 100 milliards d'euros d'aides dans le cadre du soutien aux entreprises privées durant la crise sanitaire, on voudrait nous faire croire que le CNRS doit aider le soldat Généthon victime de la crise ? En fait, c'est au plus haut niveau de l'État que cette demande d'aide a été faite au CNRS, sachant que rien n'interdisait à Généthon de monétiser seul sa part. Mais *Sixth Street*, avec l'appui du pouvoir, voulait aussi celle du CNRS !

Le CNRS spolié :

Pour faire avaler cette arnaque, la direction du CNRS a tenté de démontrer au CA l'existence d'une prise de risque à refuser l'offre, car les gains potentiels pourraient être inférieurs à 44,6 millions ! Pourtant, le Zolgensma® est le médicament le plus cher au monde, une injection, qui suffit à guérir de la maladie, valant 2 millions de dollars aux USA !

Quel serait l'intérêt de *Sixth Street* de s'engouffrer dans un tel montage financier sans en tirer des profits ? *Sixth Street* est une plateforme d'investissement ; son ADN, est de s'enrichir. À qui profite la vente ?

Les représentant-e-s du personnel ont assisté à la captation des fruits du travail de la recherche publique, réalisée avec de l'argent public, par une société financière, sur ordre du gouvernement.

Les élu-e-s SNTRS-CGT au CA continueront à dénoncer de telles pratiques !

Le SNTRS-CGT, une force à vos côtés

Proclamer notre vision de la recherche, préserver les collectifs de travail, garantir les droits et conditions de travail, lutter pour de meilleures rémunérations : c'est le combat quotidien de la CGT à travers la défense individuelle et collective des collègues dans les laboratoires, les services, auprès des directions de laboratoires ou des délégations régionales et au sein des instances comme le Conseil d'administration.

Ainsi, à l'issue du confinement du printemps 2020, le **SNTRS-CGT a lancé une grande enquête sur la mise en œuvre du télétravail, et par la suite une pétition pour que les frais supplémentaires liés à son exercice soient pris en charge par l'organisme.** Le télétravail ne doit pas être à la tête du client !

Vous trouverez dans la rubrique actualité du site web du SNTRS-CGT (<http://www.sntrs.fr>) des informations plus complètes sur la mandature écoulee ainsi que sur les analyses et les revendications du SNTRS-CGT.

VOTEZ POUR LES CANDIDAT-E-S PRÉSENTÉ-E-S PAR LE SNTRS-CGT
Date limite du vote électronique le 29 septembre 2021 à 23h